



*Document de restitution 2006 des données d'activité et de fonctionnement validées
des départements :
Mise en perspective des données départementales avec le niveau national*

La CNSA s'est engagée dans la convention d'appui à la qualité de service que chaque président de Conseil général a signée avec le Directeur de la CNSA à restituer à chaque département ses données d'activité et de fonctionnement mises en perspectives avec la synthèse nationale.

En 2006, première année d'application de la convention, 58 départements ont validé et retourné leurs données à la CNSA dans les délais impartis. Ainsi, pour 2006, la synthèse n'est pas réalisée sur l'exhaustivité des données mais sur un échantillon de 58 réponses.

Les graphiques présentés ci-après dans la restitution sont parfois basés sur un échantillon inférieur à 58 selon le remplissage des champs de données.

La restitution présentée ici concerne l'année 2006 et permet de tracer un bilan de la première année d'existence des maisons départementales des personnes handicapées en termes d'activité et d'organisation.

Rappel de la démarche du processus d'échange de données

Le processus d'échange de données s'inscrit dans le cadre de la convention d'appui à la qualité de service :

Il est convenu qu'au 15 février de chaque année, la CNSA envoie des données pré-remplies[1], à valider, aux départements qui eux-mêmes doivent les retourner à la CNSA. L'échéance en rythme de croisière pour ces retours est fixée contractuellement au 2 avril de chaque année.

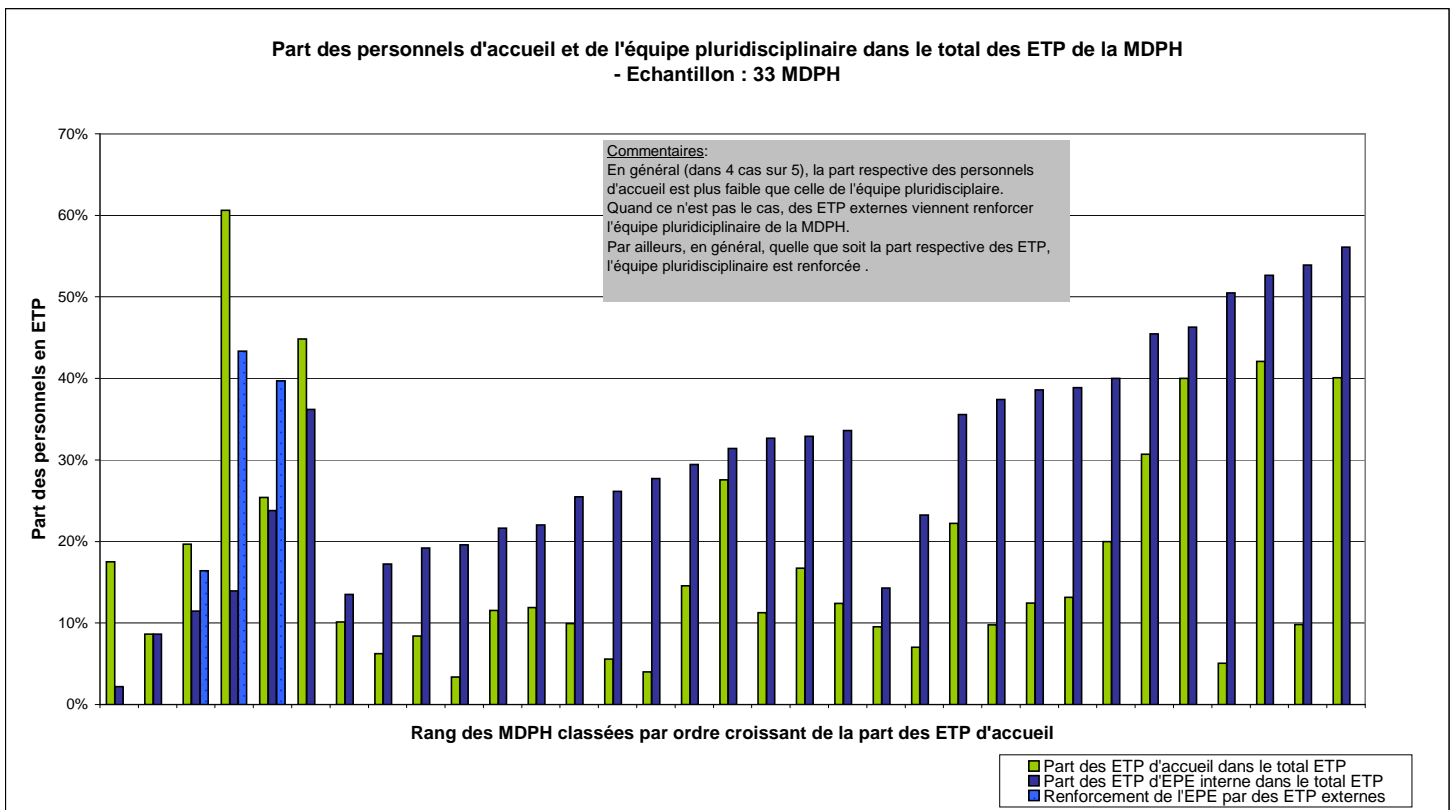
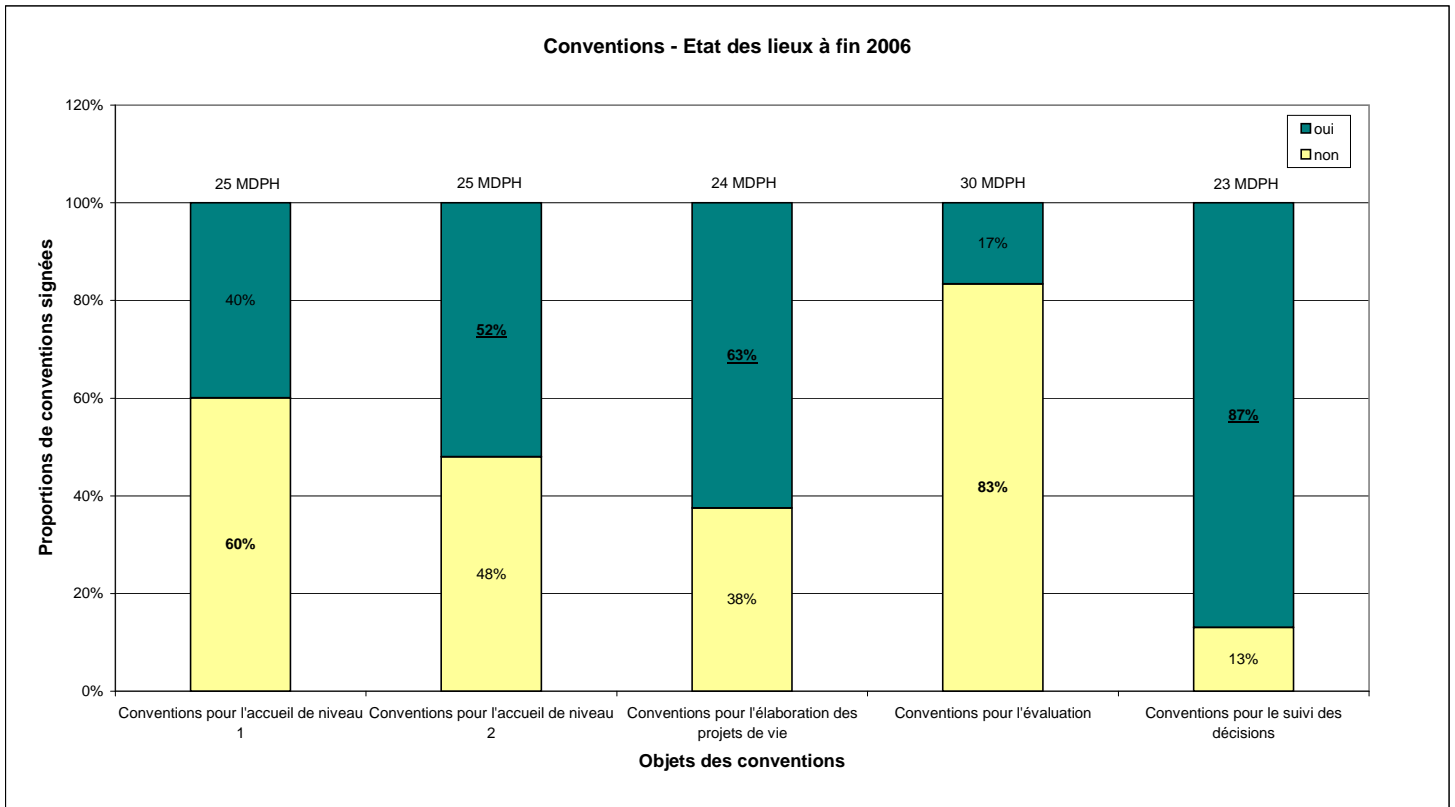
Pour cette année de mise en place du processus, le recueil des données s'est échelonné jusqu'au 15 septembre 2007.

Les indicateurs qui font l'objet de ces échanges peuvent être rangés en trois groupes :

- *Les données de contexte concernent notamment les informations en termes de démographie, de minima sociaux, d'équipement sanitaire et social, propres à chaque département ;*
- *Les données d'activité concernent l'activité de la MDPH en termes de demandes de prestations et de décisions, pour les enfants et les adultes ; elles s'attachent aussi à l'activité de l'accueil et de l'évaluation ;*
- *Les données de fonctionnement couvrent des questions organisationnelles locales telles que les conventions de partenariat, les personnels de la MDPH, l'équipe pluridisciplinaire.*

Ces données font l'objet d'une synthèse nationale chaque année présentée au Conseil de la CNSA qui permet ensuite de positionner chaque département dans le paysage national. Une restitution personnalisée est ainsi envoyée à chaque département.

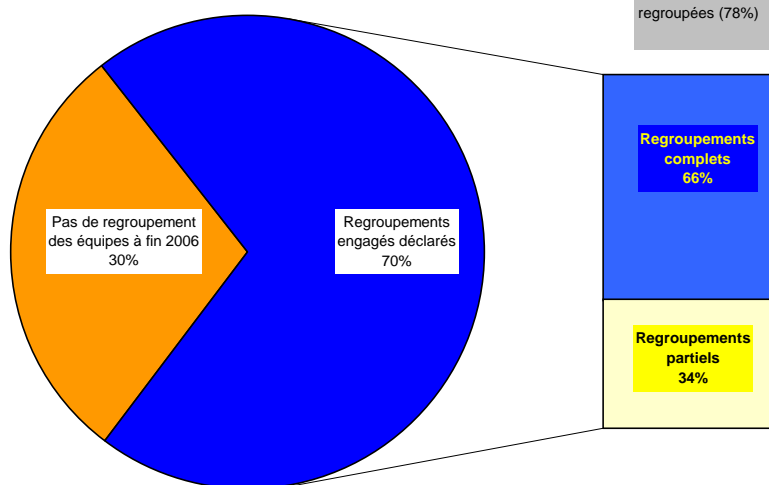
[1] Les données calculées par la CNSA sont issues des systèmes d'information nationaux, OPALES et ITAC.



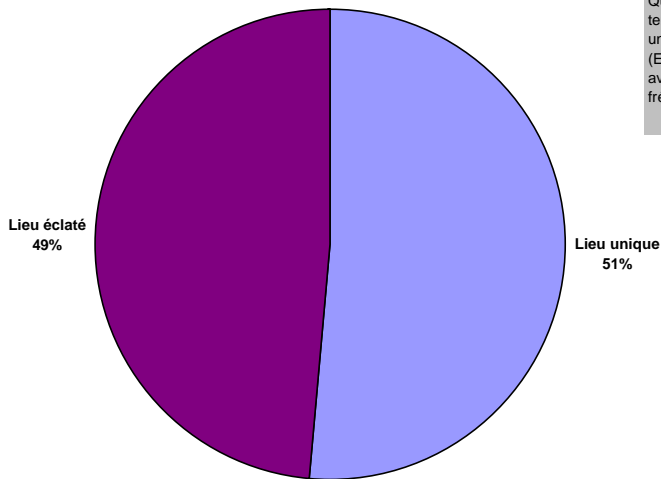
Regroupements des équipes à fin 2006 - Etat des lieux
Echantillon : 37 MDPH

Commentaires :

- Au total 74% des MDPH ont engagé une démarche d'accessibilité.
- Elles sont plus nombreuses à avoir engagé une démarche d'accessibilité lorsqu'elles se sont regroupées (78%)

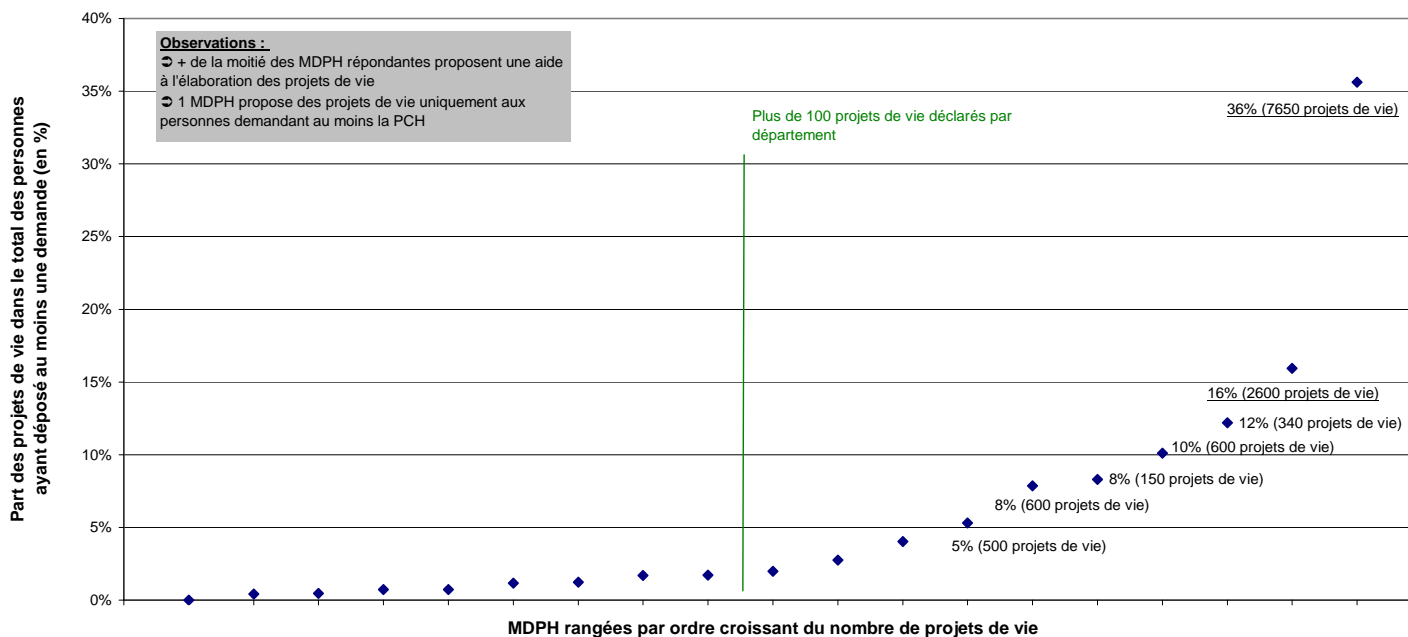


Organisation de l'accueil sur le territoire - Etat des lieux en 2006
Echantillon : 37 MDPH

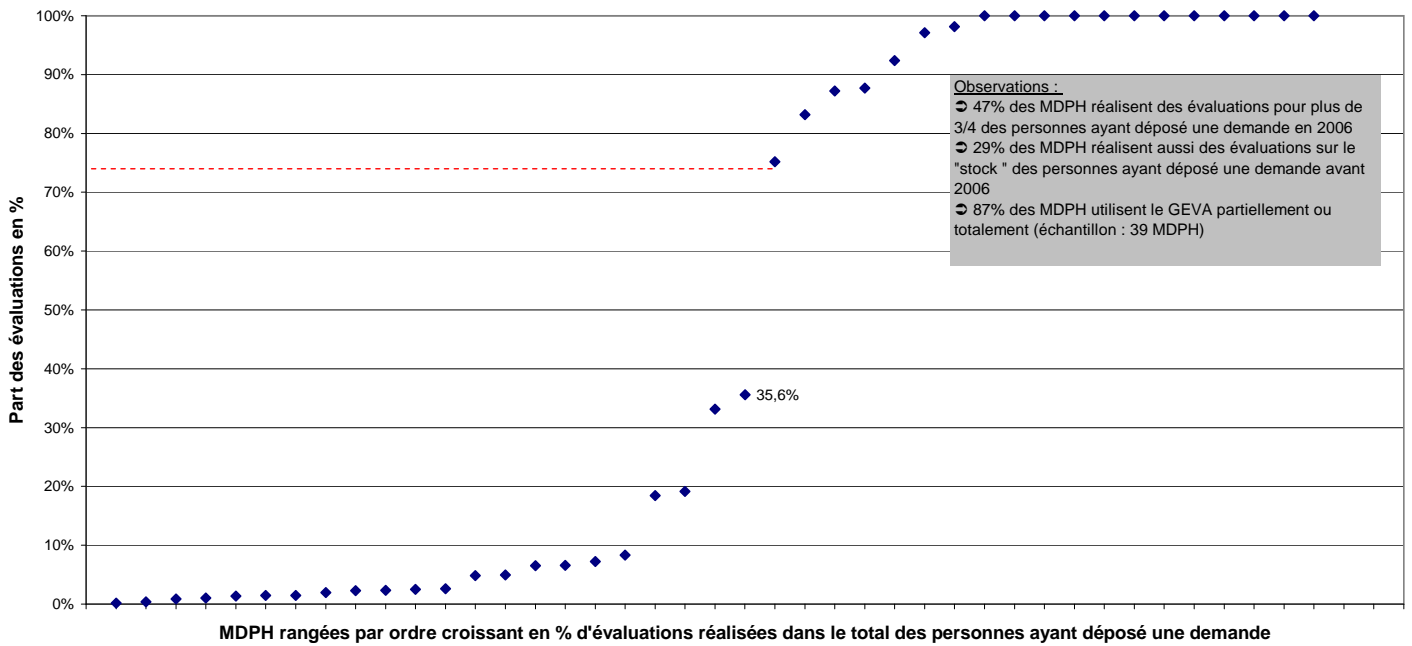


Commentaires :
Quand le lieu d'accueil est éclaté sur le territoire, 2/3 des MDPH s'organisent avec les unités territoriales du Conseil général (Echantillon : 17 MDPH). Les organisations avec les CCAS, les CLIC et les CAF sont moins fréquentes.

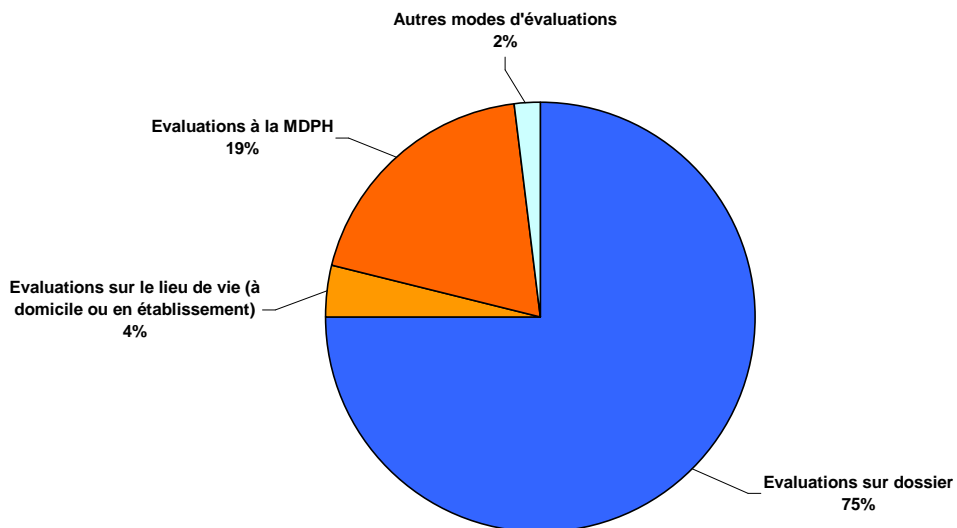
Part des projets de vie dans le total des personnes ayant déposé au moins une demande à la MDPH en 2006
Dans une MDPH, un tiers des personnes ayant déposé au moins une demande en 2006 dispose d'un projet de vie.
Echantillon : 19 MDPH



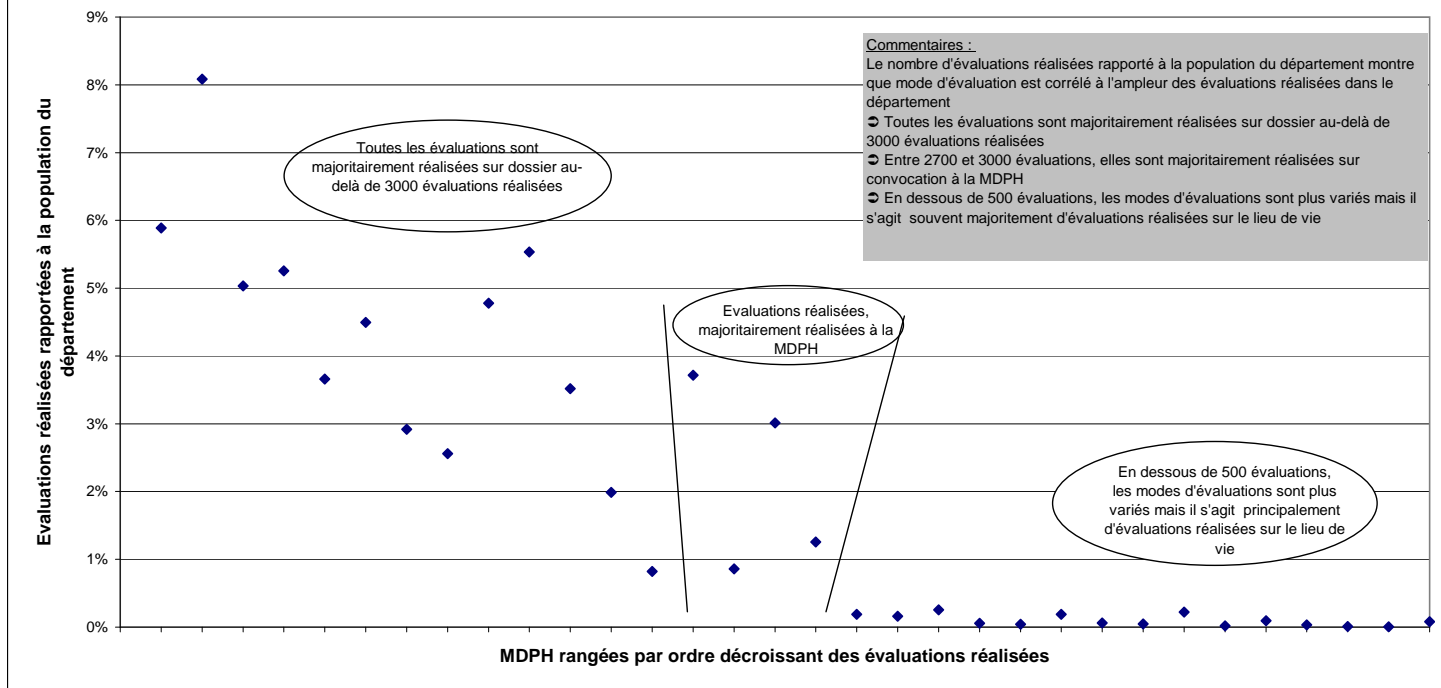
Part des évaluations réalisées dans le total des personnes ayant déposé une demande en 2006
- Echantillon : 41 MDPH



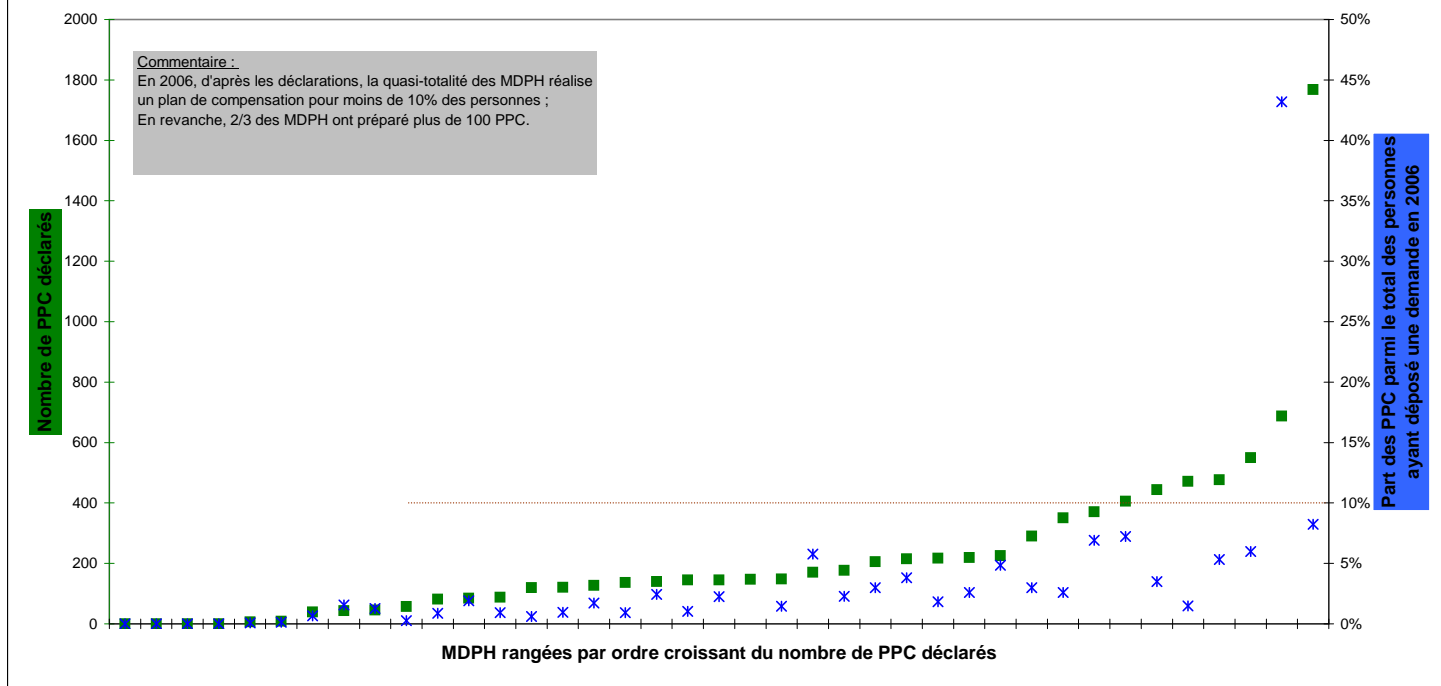
Répartition des modes d'évaluation
- Echantillon 36 MDPH



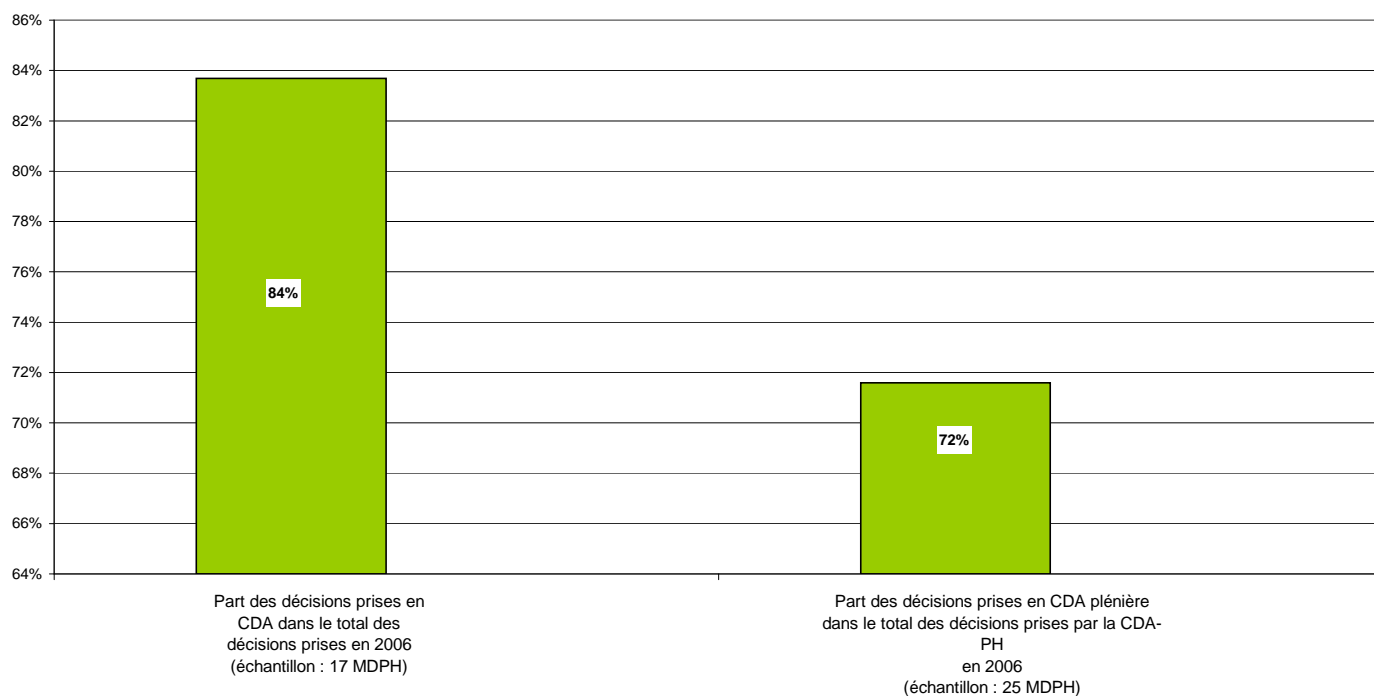
Le mode d'évaluation paraît corrélé au nombre d'évaluations réalisées
Echantillon : 32 MDPH



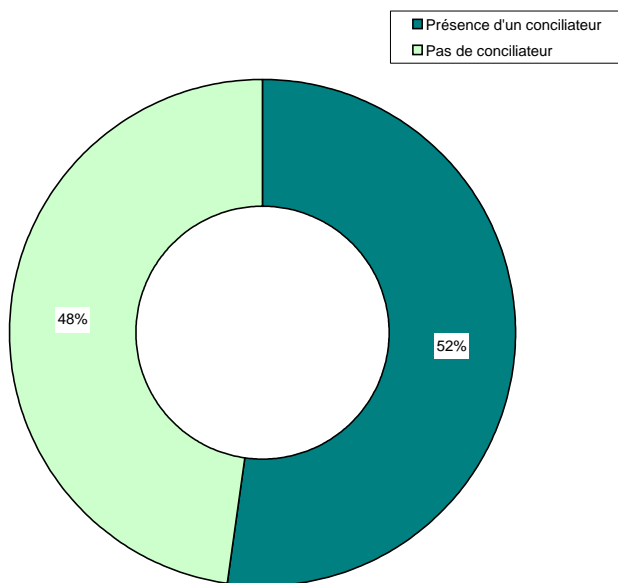
Nombre de PPC déclarés et part des PPC parmi le nombre des personnes ayant déposé une demande en 2006
- Echantillon : 39 MDPH



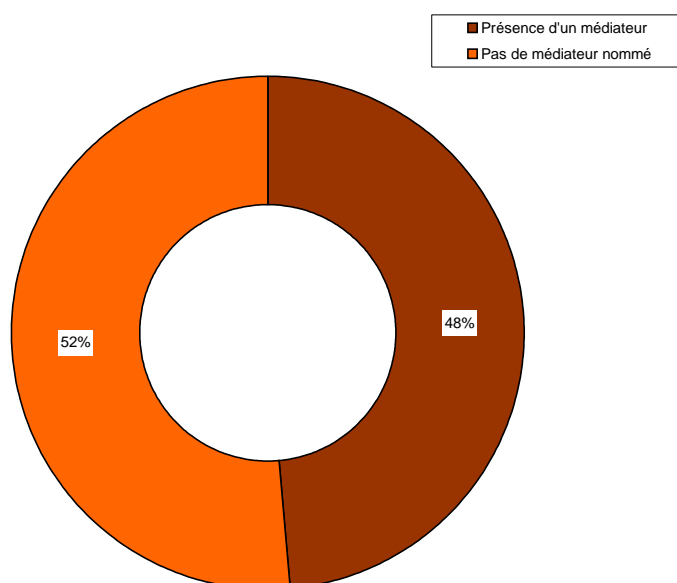
Rôle de la CDA-PH - Etat des lieux à fin 2006

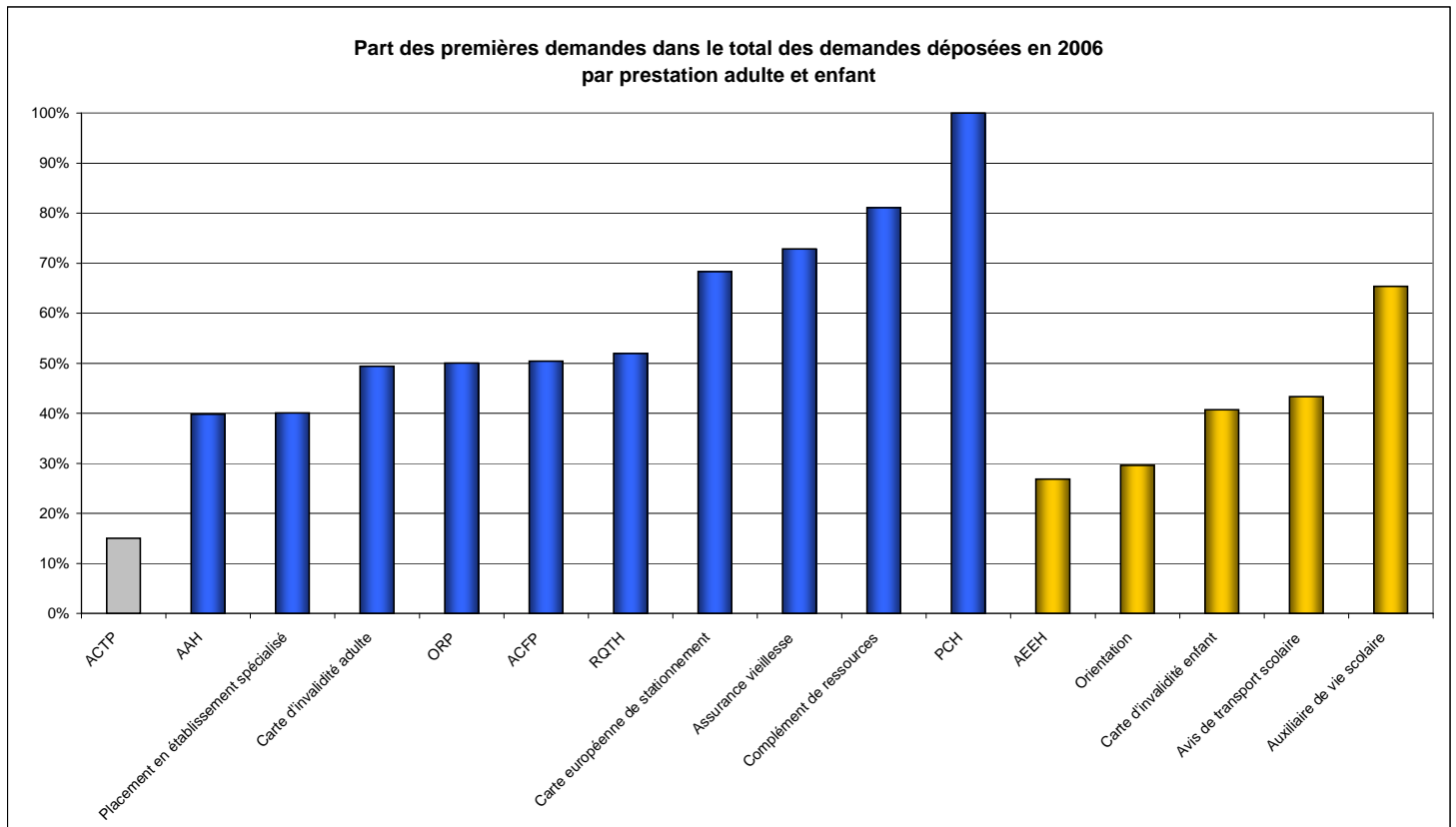
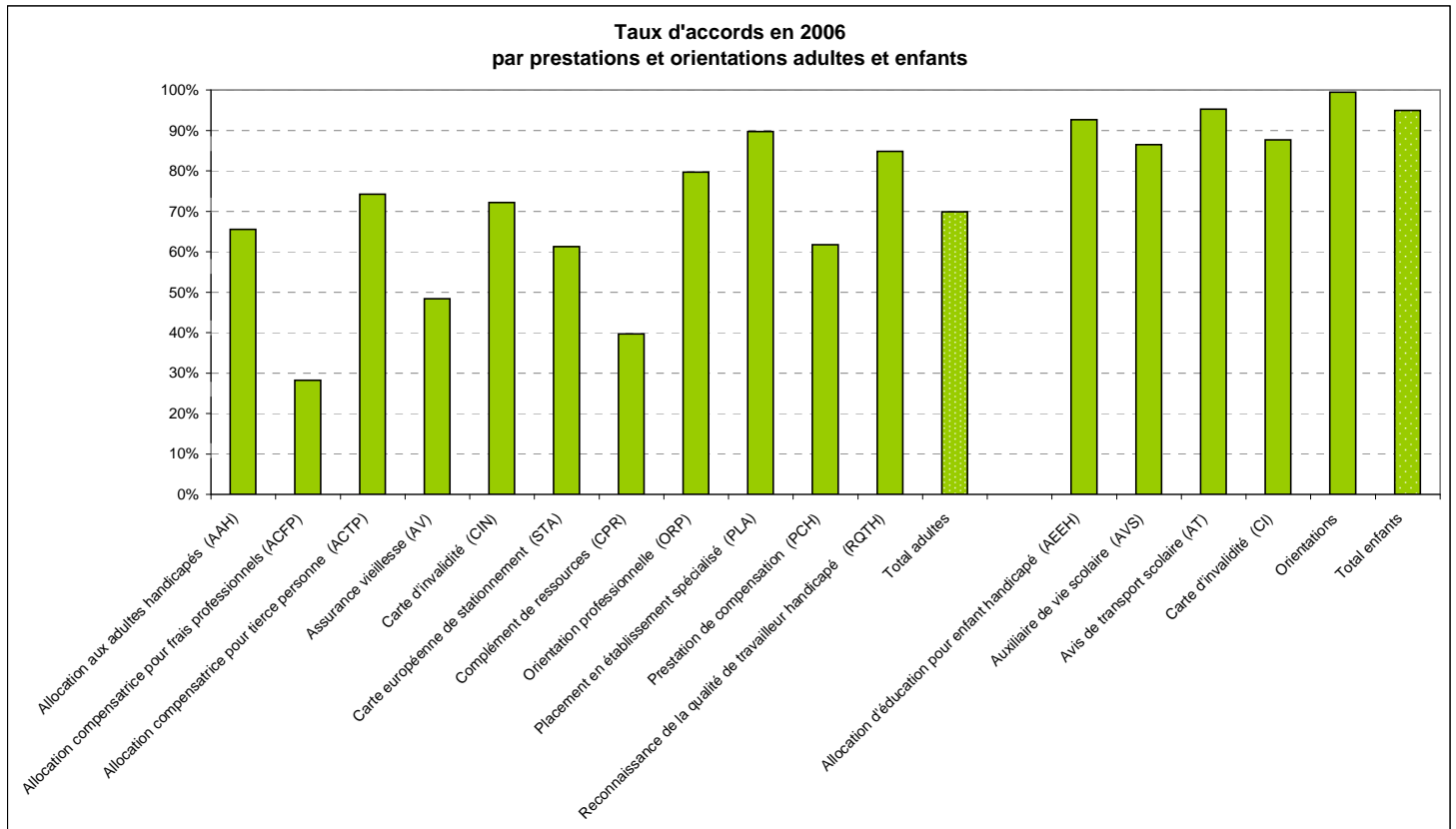


Conciliation - Etat des lieux à fin 2006 Echantillon : 23 MDPH

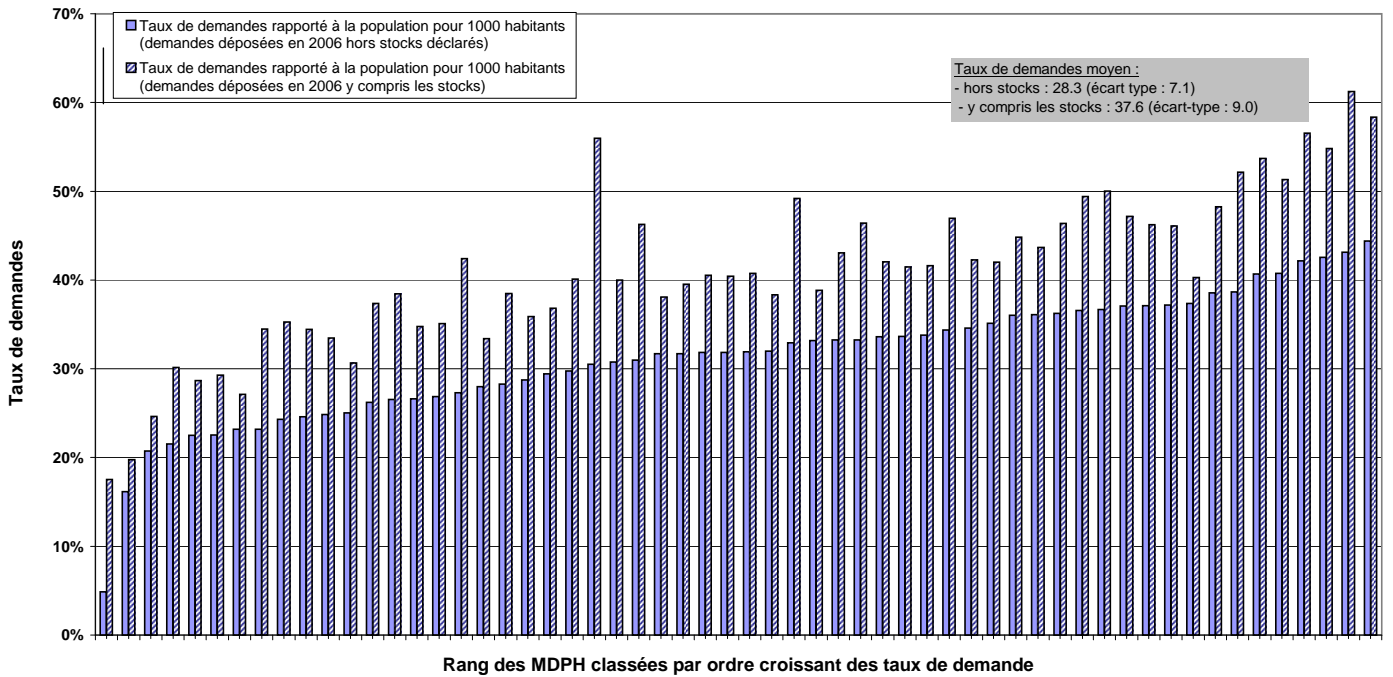


Médiation - Etat des lieux à fin 2006 Echantillon : 33 MDPH

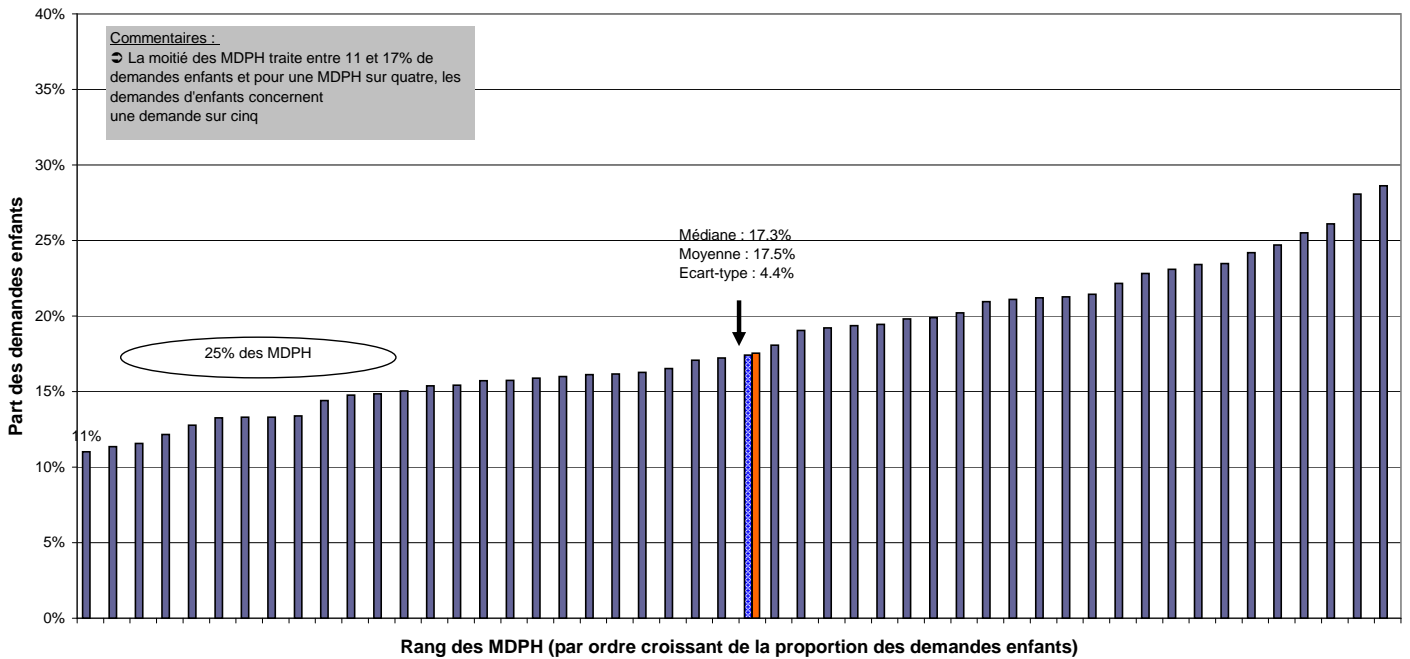




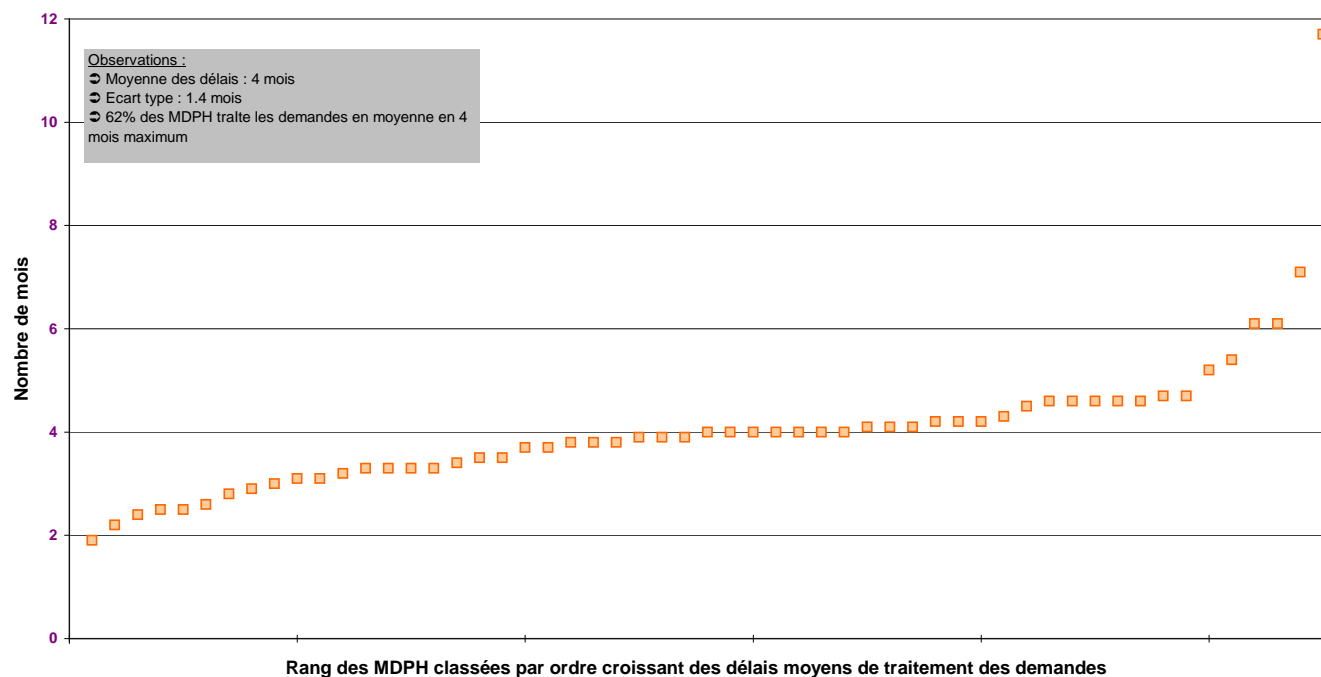
Le taux moyen de demandes pour 1000 habitants varie de 5% à 45% selon les MDPH
Les stocks augmentent le taux de demandes pour 1000 habitants de 10 points en moyenne
 - Echantillon : 58 MDPH



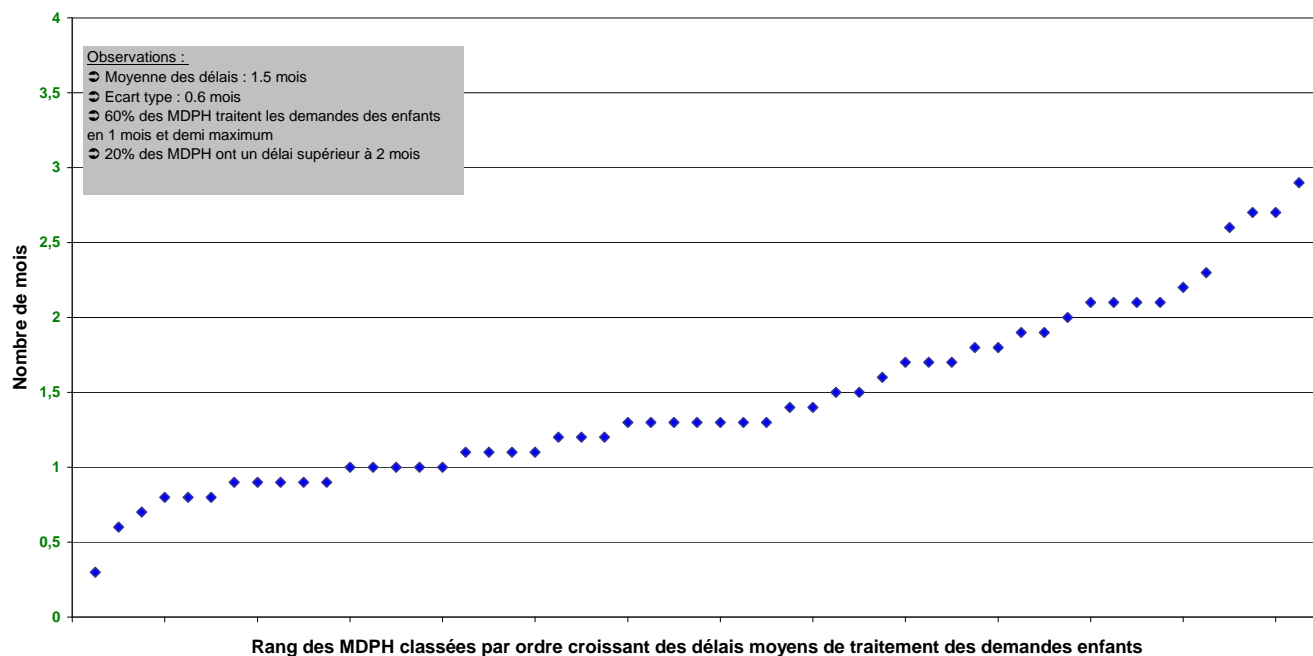
La part des demandes enfants dans le total des demandes déposées en 2006 varie de 11% à 29%
En moyenne, elle est de 17.5%
 - Echantillon : 50 MDPH



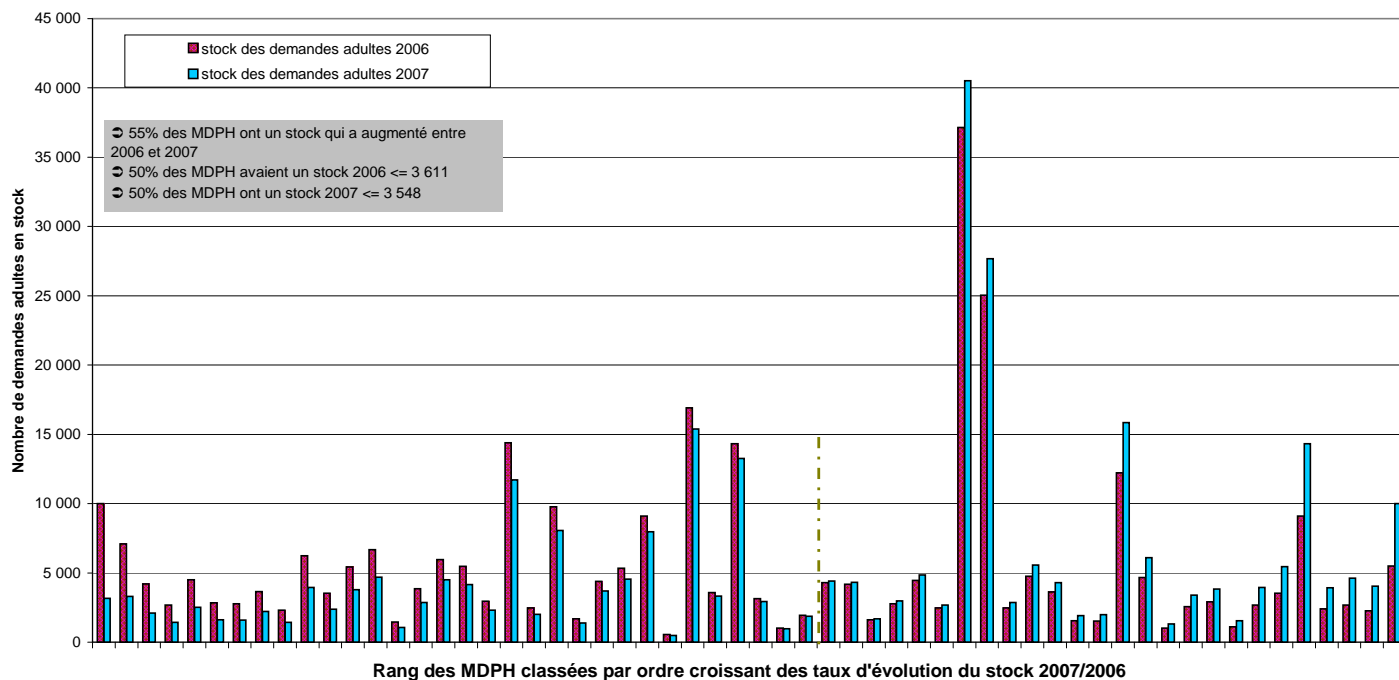
Délais moyen de traitement des demandes 'adultes' en 2006
- Echantillon : 55 MDPH



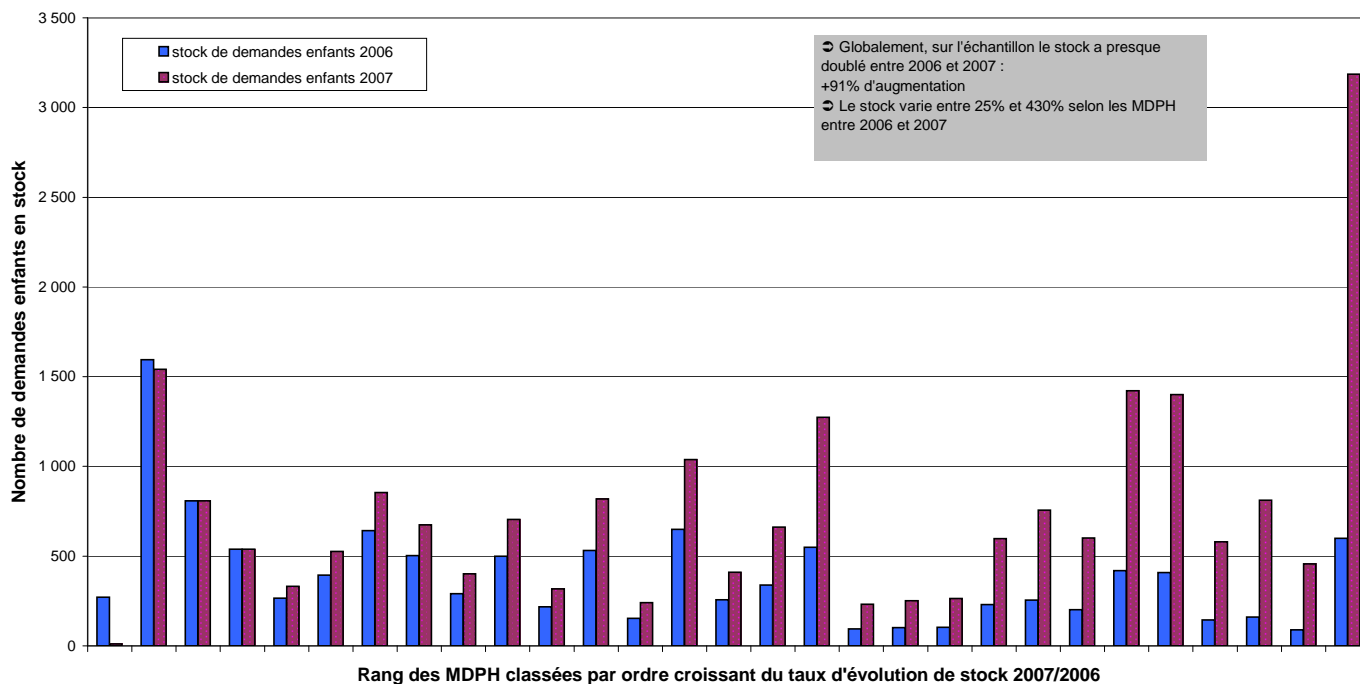
Délais moyen de traitement des demandes 'enfants' en 2006
- Echantillon : 54 MDPH



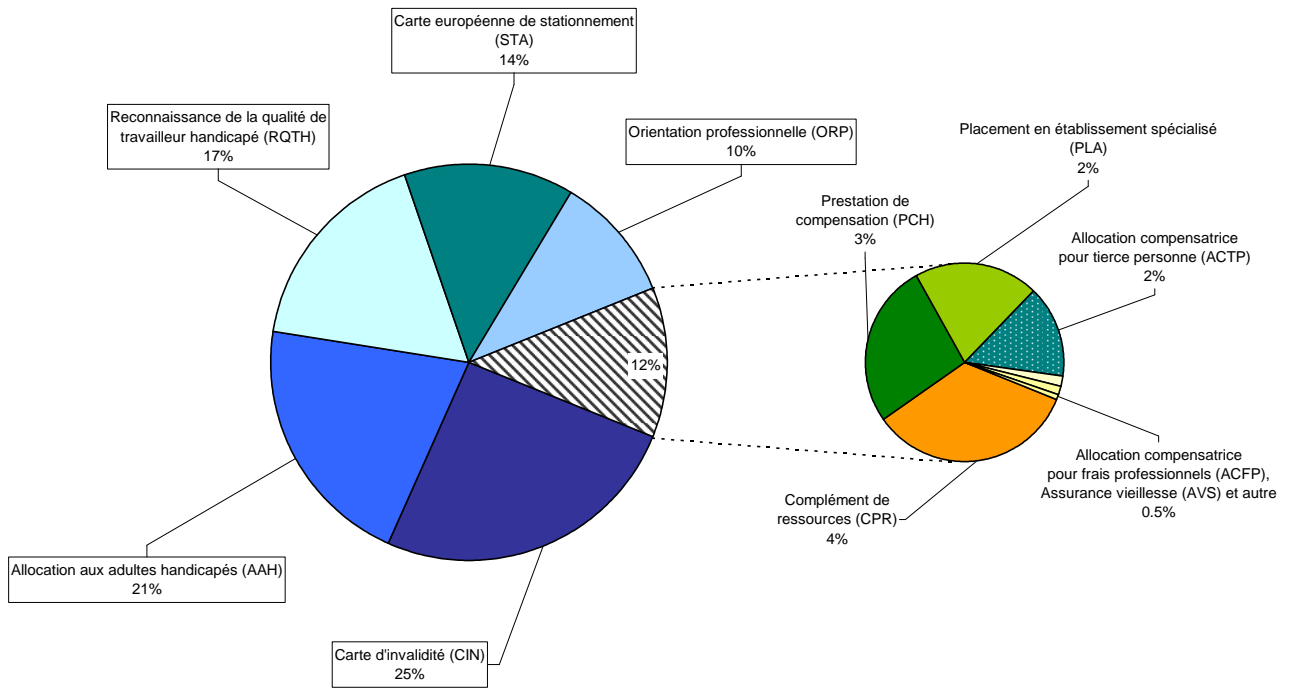
Globalement, les stocks des demandes adultes restent au même niveau en 2006 et en 2007 mais il existe des disparités fortes entre les départements (entre 68% de diminution et 82% d'augmentation)
Echantillon : 58 MDPH



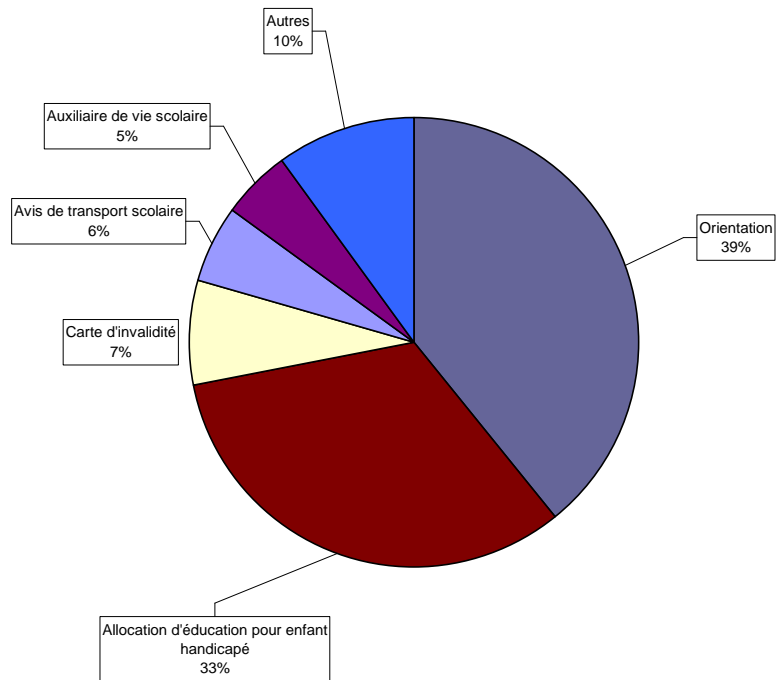
En règle générale, dans chaque MDPH les stocks des demandes enfants ont augmenté en 2006.
Echantillon : 30 MDPH



Répartition des demandes adultes déposées en 2006
- Echantillon : 45 MDPH



Répartition des demandes enfants déposées en 2006
- Echantillon : 51 MDPH



Répartition des éléments de la PCH en volume (attributions aux adultes)
- Echantillon : 35 MDPH

